

Université A. MIRA –Béjaia
Faculté des sciences exactes
Département de Tronc commun de Mathématiques

Année Universitaire 2025/2026

PLANNING DES EXAMENS de **RATTRAPAGE** 1ère ANNEE MATHEMATIQUES
Session **Rattrapage** - Semestre 1

DATE	HORAIRE	MODULE	<u>lieux des examens</u> Salle N° 4 (3^{ème} étage de la bibliothèque) A1, A2 (Partie A) A3, B3 (Partie B) A4, B4, B1, B2 (Partie C) Salle 209 (Bloc 05 du Campus Targa ouzemmour) Étudiants en deuxième et troisième année ayant des Dettes en Première année
Samedi 04/04/2026	10H30—12H00	Anglais	
Dimanche 05/04/2026	12H30—14H00	Algorithmique et structure de données 1	
Lundi 06/04/2026	08H30—10H00	Logiciel Libre	
Mardi 07/04/2026	10H30—12H00	Mécanique du point	
Mercredi 08/04/2026	12H30—14H00	Structures Machine	
Jeudi 09/04/2026	08H30—10H00	Algebra 1	
Samedi 11/04/2026	10H30—12H00	Analyse 1	

Important :

- Les étudiants **ayant acquis un semestre**, ne sont pas autorisés à passer les examens de rattrapage.
- Les étudiants **ayant acquis une unité**, ne sont pas autorisés à passer les examens de rattrapage des modules de cette unité.
- Les étudiants ayant **acquis un module**, ne sont pas autorisés à passer l'examen de rattrapage de ce module.

Pendant toute la durée de l'épreuve, le téléphone portable doit être éteint, tout portable allumé est une tentative de fraude, conduit le propriétaire au conseil de discipline.

Règles à respecter lors des examens

- **A chaque épreuve, l'étudiant doit se munir de sa carte d'étudiant.**
- **Aucun étudiant n'est autorisé à participer à une épreuve s'il arrive 30 mn après la distribution des sujets.**
- **Pendant toute la durée de l'épreuve, l'usage des téléphones portables, ou de tout autre matériel programmable ou d'écoute est strictement interdit.**
- **L'étudiant doit se munir du matériel nécessaire (effaceur, calculatrice, stylos, etc.) pour composer dans de bonnes conditions. Il lui est interdit d'emprunter tout matériel auprès des autres étudiants.**
- **Durant les épreuves, l'étudiant est tenu de respecter toutes les directives émanant des enseignants surveillants.**
- **Aucun étudiant n'est autorisé à quitter le lieu d'examen avant les 30 mn qui suivent la remise des sujets.**
- **A la fin de l'épreuve l'étudiant doit obligatoirement remettre sa copie même s'il s'agit d'une copie vierge.**
- **Toute fraude ou tentative de fraude conduit automatiquement le contrevenant à sa traduction devant le conseil de discipline.**

Orientation des étudiants de L1 Mathématiques admis en 2ème année

(Rappel)

L'affectation des étudiants de L1 Mathématiques admis en deuxième année dans les filières de spécialités s'effectuera **par ordre de mérite** et en prenant en considération leurs vœux, et les places disponibles dans chaque département.

Le classement des étudiants admis est prononcé par la « commission de classement et d'orientation » constituée du vice doyen chargé de la pédagogie de la faculté des sciences exactes, du responsable du domaine MI, des responsables des filières, des responsables des spécialités, et des chefs de départements.

Le classement des étudiants est établi après la session rattrapage et la moyenne de classement est calculée selon la formule suivante : (Ref: Arrêté ministériel n°714 du 03 novembre 2011 / article n°3)

$$\mathbf{MC = MSE(1 - a(r + d/2 + s/4))}$$

MC=Moyenne de classement.

MSE= $\frac{Ms_1 + Ms_2}{2}$ où Ms_i est la moyenne du semestre $i = 1$ ou 2 .

a= taux d'abattement estimé à 0.04.

r= Nombre de redoublement.

d= Nombre d'admissions avec dettes.

s= Nombre d'admission après la session de rattrapage.